



Département d'Orthophonie  
Gabriel DECROIX

# ANNEXES

## DU MEMOIRE

En vue de l'obtention du  
Certificat de Capacité d'Orthophoniste  
présenté par :

**Agathe ROYER**

**Réforme de la formation initiale en orthophonie :  
Analyse des représentations professionnelles associées**

MEMOIRE dirigé par :

**Madame Catherine LE GRAND SEBILLE, socio-anthropologue, Université de Lille,  
Lille**

Lille – 2018

## Annexe 1 : Liste des centres de formation en orthophonie en France 2018

### Liste des centres de formation en orthophonie en France en 2018

École	Adresse	Téléphone
IUT d'Amiens département d'orthophonie	<b>IUT</b> 3 Rue des Louvels	03 22 82 54 69
UPJV-UFR de Médecine	80036 AMIENS CEDEX 1	
Faculté de médecine et de pharmacie, département d'orthophonie- Besançon	<b>UFR Sc. Med. et Pharmacie</b> <b>École d'orthophonie</b> 19 Rue Ambroise Paré 25041 BESANCON CEDEX 3	03 63 08 22 00
Université Victor Segalen Bordeaux 2	<b>UFR Sciences médicales 1 (Bordeaux2)</b> 146 rue Léo Saignant 33076 BORDEAUX CEDEX	05 57 57 12 80
Université de Caen, école d'orthophonie	<b>CHU Côte de nacre</b> BP 5186 14032 CAEN cedex	02 31 56 81 14
Institut d'orthophonie Gabriel Decroix – Faculté de médecine Henri Warembourg – Lille	<b>Institut d'Orthophonie Gabriel Decroix</b> Pôle Formation 59045 LILLE cedex	03 20 62 76 18
ILFOMER Limoges	<b>ILFOMER</b> 2 rue du Dr Marcland 87025 LIMOGES Cedex	05 55 43 56 60
ISTR Université Lyon 1	<b>Institut Techniques de réadaptation</b> 8 av Rockefeller 69373 LYON cedex 08	04 78 77 70 49
Faculté de médecine, école d'orthophonie – Marseille	<b>Service d'Orthophonie Faculté de Médecine (Aix Marseille 2)</b> 27 bd Jean Moulin 13385 MARSEILLE cedex 5	04 91 32 43 35
Université de Montpellier 1	<b>UFR de médecine Orthophonie</b> 2 rue de l'école de médecine 34060 MONTPELLIER cedex 2	04 34 43 35 39
Université Henri Poincaré Nancy 1 – Vandœuvre les Nancy	<b>Faculté de médecine Orthophonie</b> 9 av de la Forêt de Haye BP 184 54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex	03 83 68 30 00
Université de Nantes – UFR de médecine	<b>UFR de médecine service</b>	02 40 41 28 50

ROYER, A., 2018

et techniques médicales

	<b>d'Orthophonie</b> 1 rue Gaston Veil BP 5508 – 44035 NANTES cedex 1	
Faculté de médecine, école d'orthophonie – Nice	<b>UFR de médecine</b> 28 av de Vallombrose 06107 NICE cedex 2	04 93 37 76 05
UPMC – Pitié-Salpêtrière, département d'orthophonie – Paris	<b>Fac de médecine Pierre et Marie Curie Orthophonie DUEFO Bur.120</b> 91 bd de l'hôpital 75634 PARIS cedex 13	01 45 86 20 38
UFR de médecine et de pharmacie, école d'orthophonie – Poitiers	<b>Université de Poitiers</b> 34 rue du jardin des plantes BP 199 – 86005 POITIERS	05 49 45 43 43
Département d'orthophonie, UFR de médecine et de pharmacie – Rouen	<b>UFR de médecine et Pharmacie</b> 22, bd Gambetta 76000 ROUEN	02 35 14 82 31
Faculté de médecine, école d'orthophonie – Strasbourg	<b>Faculté de médecine École Orthophonie</b> 4 rue Kirschleger 67085 STRASBOURG cedex	03 68 85 35 10
Faculté de médecine Toulouse-Rangueil	<b>Département des techniques de réadaptation (Toulouse III)</b> 133 route de Narbonne 31062 TOULOUSE cedex	05 62 88 90 00
Faculté de médecine, école d'orthophonie – Tours	<b>UFR de médecine Sc. d'Orthoph.</b> 2 bis bd Tonnellé BP 3223 – 37032 TOURS cedex	02 47 36 61 23
Département Universitaire d'Orthophonie de Bretagne	22 avenue Camille Desmoulins, 29200 Brest	02 98 01 67 04

## Annexe 2 : Extrait du référentiel de formation du Bulletin Officiel n°32 – 5 Septembre 2013

### **B.O.** Bulletin officiel n° 32 du 5 septembre 2013

#### Annexe 3 Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste a pour but l'acquisition des connaissances et des compétences, décrites à l'annexe 2, nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Il est souhaité que les praticiens de la profession assurent 50 % au moins des volumes horaires d'enseignement. Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des connaissances.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques de chacune des unités d'enseignement (UE). Ces documents sont mis à la disposition des étudiants. Chaque UE donne lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	TOTAL
Cours magistraux (CM)	248	215	186	190	160	120	111	122	130	79	1561
Travaux dirigés (TD)	133	105	141	109	139	200	217	196	175	182	1597
<b>Total CM + TD</b>	<b>381</b>	<b>320</b>	<b>327</b>	<b>299</b>	<b>299</b>	<b>320</b>	<b>328</b>	<b>318</b>	<b>305</b>	<b>261</b>	<b>3158</b>
Stages	0	120	120	120	210	210	210	300	350	400	2040
<b>Total CM + TD + Stages</b>	<b>381</b>	<b>440</b>	<b>447</b>	<b>419</b>	<b>509</b>	<b>530</b>	<b>538</b>	<b>618</b>	<b>655</b>	<b>661</b>	<b>5198</b>
Travail personnel de l'étudiant	340	380	425	325	320	410	480	420	580	495	4175
<b>Total CM+TD+TPE+Stages</b>	<b>721</b>	<b>820</b>	<b>872</b>	<b>744</b>	<b>829</b>	<b>940</b>	<b>1018</b>	<b>1038</b>	<b>1235</b>	<b>1156</b>	<b>9373</b>
ECTS	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300

La répartition des 300 crédits européens nécessaires à l'obtention du certificat de capacité d'orthophoniste est conforme au tableau suivant :

MODULES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	Total ECTS
1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	11	10	12	4	3	0	0	0	0	0	40
2. SCIENCES BIOMEDICALES	9	10	5	4	7	0	0	0	0	0	35
3. SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	6
4. ORTHOPHONIE : LA PROFESSION	3	0	0	0	4	3	0	0	2	2	14
5. PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	16	7	19	21	14	8	6	91
6. FORMATION A LA PRATIQUE CLINIQUE	0	3	3	3	6	6	6	6	6	7	46
7. RECHERCHE EN ORTHOPHONIE	0	0	5	0	3	0	0	6	9	9	32
8. COMPETENCES TRANSVERSALES	4	2	2	0	0	2	1	0	1	1	13
9. SANTE PUBLIQUE	0	2	3	3	0	0	0	0	0	0	8
10. EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11. SEMINAIRES PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
12. UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES	0	0	0	0	0	0	2	4	4	2	12
<b>ECTS</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>300</b>

## **Annexe 3 : Guide d'entretien initial**

### *Guide d'entretien*

#### **Première partie : Parcours personnel**

- Année d'obtention du diplôme
- Quelles ont été vos motivations pour vous engager dans la formation pour devenir orthophoniste ?
- Quand avez-vous commencé à travailler ? Sous quelle forme (libéral/salariat) ?
- Quelles ont été vos motivations pour vous engager dans la formation/ direction et/ou la responsabilité pédagogique de futures générations d'orthophonistes ?
- Avez-vous des activités syndicales ? Quelles ont été vos motivations ? Pour quelles raisons, espoirs ou batailles avez-vous eu envie de vous engager ?

#### **Deuxième partie : Évolution de l'orthophonie**

- L'image que vous aviez de l'orthophonie quand vous avez commencé votre formation a-t-elle évolué par rapport à l'image que vous avez d'elle maintenant ? Comment ?
  - La réforme L.M.D. (Licence-Master-Doctorat) de la formation initiale en orthophonie, qu'est-ce que cela représente pour l'orthophonie, selon vous ?
  - Pensez-vous que la réforme de la formation initiale s'inscrit dans une continuité par rapport au développement de l'orthophonie, ou bien celle-ci marque-t-elle un tournant significatif ? Si oui, dans quelles mesures ?
  - Croyez-vous que les orthophonistes formés dès 2013 seront différents de ceux formés par les deux dernières formations initiales ? En quoi ?
  - La formation initiale correspond-t-elle aux représentations que vous avez de la profession que vous exercez ? De même qu'aux espoirs et ambitions que vous nourrissez pour la profession ?
- **Médicalisation**
    - « La médicalisation a en effet permis à l'orthophonie de se développer et de gagner en légitimité durant le XXème siècle. » d'après le mémoire de Magnin et Poncet à Lyon en 2012, que pensez-vous de ce phénomène ?
    - Outre l'élargissement de leur champ de compétences, pensez-vous que la

médicalisation ait pu impacter les représentations identitaires des orthophonistes ? Ressentez-vous l'impact de ce processus dans l'évolution des pratiques et des manières d'exercer l'orthophonie ?

▪ **Reconnaissance de la profession et de la formation :**

- Selon Le Feuvre, 2016, le C.P.L.O.L. a tenu une position stratégique qui consistait « à opérer une harmonisation européenne par le haut en prenant pour exemple les pays dont les conditions de formation et d'exercice sont les plus exemplaires au sein de l'Union Européenne. » (2016, p.70).

→ Comment réagissez-vous à cette phrase ? L'orthophonie a-t-elle besoin de se défendre et de se valoriser elle-même pour elle-même ?

▪ **Recherche en orthophonie :**

- Chercheur / « Orthophoniste-chercheur » : qu'est-ce que cela vous évoque-t-il ? Comment le comprenez-vous ? Pensez-vous que ce mot fera partie des nouvelles générations d'orthophonistes ?

▪ **Carrefour de disciplines connexes/Science orthophonique**

- A quelle science rattacheriez-vous l'orthophonie ?
- Devrait-on parler d'une science orthophonique à l'instar d'une science médicale, linguistique, psychologique, pédagogique ?
- « Les soins du langage associés aux démarches artistiques n'ont plus à démontrer leur efficacité, pour peu qu'on leur épargne les démarches scientifiques. » (Communiqué de la F.O.F.), comment réagissez-vous à cet extrait ?

